



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 3 octobre 2019 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. FRÖHLICH, M. LAMPROPOULOS, M. ORTEL, M. BALLESTA, M. DAMOME, Mme DUFEAL, Mme MALTONE, Mme PORTES, Mme RACHMUHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BOULARD, M. DAGNEAU, Mme DUBO, Mme FAIVRE, M. FRERET, M. PUISSET.

Etaient représentés :

Mme DUBOUILH, M. LAPAIRE, M. LE BOURDONNEC, Mme BOUZOU, M. IUNGSMANN.

Etaient invités :

Mme MIRAS, M. PIALOUX, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H15.

Nombre de membre présents	20
Nombre de membres représentés	4

I/ CALENDRIER CFVU

M. Ballesta présente le calendrier des prochaines CFVU. Il signale que le 24 octobre, le bureau de la CFVU se réunira entre 9h et 11h pour discuter de l'évaluation des formations et qu'il sera suivi à 11h d'une CFVU exceptionnelle consacrée au modèle d'allocation des moyens alloués aux UFR.

Le calendrier de fin d'année est le suivant :

- 21 novembre 2019 ;
- 19 décembre 2019.

II/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

Mme Duféal demande la modification de son propos porté en page 4 du procès-verbal et précise qu'elle s'étonnait non pas du présentiel étudiant mais du volume horaire d'un cours magistral de 64h.

En l'absence d'autres remarques, M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Abstention	1

➡ **La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019.**

III/ MODALITÉS DE DÉPART EN MOBILITÉ POUR LES ÉTUDIANTS UBM

M. Ballesta présente la note de cadrage qui vise à clarifier les modalités de départ en mobilité pour les étudiants de l'UBM.

Le cadrage rappelle les quelques grands principes attachés à la mobilité et notamment celui qu'un étudiant doit suivre des cours équivalents au programme en vigueur à l'UBM, il insiste en particulier sur les conditions à remplir dans le cadre d'une mobilité :

- Être inscrit administrativement et pédagogiquement à l'UBM l'année de départ ;
- Avoir au minimum validé la 1ère année de Licence ou DUT, l'année de départ à Bordeaux Montaigne ; les doubles diplômes constituent la seule dérogation possible à cette règle ;
- Ne pas être en année conditionnelle (validation de l'année académique N-1, qui précède la mobilité) ;
- Maîtriser suffisamment la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil. Pour les cours dispensés en anglais, certaines universités peuvent demander un certificat de langue (TOEFL, Cambridge, etc.) ;
- Aucune condition de nationalité.

M. Valat signale que cinq étudiants ont obtenu cette année une autorisation exceptionnelle pour un départ en mobilité sur une année de L3 alors même qu'ils n'avaient pas intégralement validé leur année de L2. La présente note de cadrage a pour objet de réaffirmer les conditions de départ afin d'éviter de telles situations.

Cette situation inédite va obliger l'université à organiser des examens spécifiques sur l'année de L2 pour ces étudiants.

M. Ballesta souhaite une reformulation de la notion peu explicite d'année conditionnelle.

M. Valat propose la modification : « Avoir validé l'intégralité de l'année qui précède le départ en mobilité ».

Mme Rachmuhl s'interroge sur la mention de pleine reconnaissance des crédits obtenus à l'étranger. Elle signale que les étudiants de LEA dans le cadre d'une mobilité au Japon ne peuvent obtenir une reconnaissance intégrale des crédits en mobilité dans la mesure où les matières d'application dispensées à l'UBM n'y ont pas d'équivalent.

Mme Rahou pense également que cette phrase est à nuancer.

M. Valat rappelle que le transfert des crédits ECTS est établi en fonction du contrat pédagogique définitif.

M. Boulard ne comprend pas pourquoi enlever la notion de pleine reconnaissance.

M. Ballesta pense qu'il faut faire confiance aux enseignants en charge de la gestion des mobilités étudiantes.

Mme Miras rappelle que les inscriptions administrative et pédagogique doivent être effectuées obligatoirement avant le départ en mobilité.

M. Valat propose la précision : « ces inscriptions interviennent avant le départ en mobilité ».

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24

➡ ***La CFVU adopte la note de cadrage concernant les modalités de départ en mobilité pour les étudiants de l'UBM.***

IV/ RÉVISION CHARTE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

M. Ballesta propose, après les discussions menées au sein du bureau de la CFVU au mois de juin dernier, l'intégration du statut de délégué de TD dans la charte de l'engagement étudiant.

Il rappelle les missions assignées au délégué de TD :

Il joue un rôle d'interface dans la transmission des informations entre d'une part, les responsables pédagogiques et les instances administratives et, d'autre part, les étudiants de leur formation.

Ils collectent et synthétisent les remarques et propositions des étudiants de leur groupe de TD, puis les transmettent aux responsables pédagogiques ou/et administratifs. Ils peuvent par ailleurs, soit directement, soit par le biais du délégué-référent, faire remonter des propositions aux conseils de perfectionnement.

Ils peuvent être amenés à être ambassadeurs de leur formation dans les différentes manifestations de promotion de leur filière (Portes ouvertes, salons étudiants, rencontres dans des lycées, forums...).

Il indique que la charte prévoit la possibilité d'amender les missions des délégués de TD pour prendre en compte les spécificités propres à chaque formation.

M. Boulard propose que les missions de délégué de TD soient amendées en conseil d'UFR et qu'un contrôle annuel soit opéré par la CFVU.

M. Ballesta rappelle qu'il s'agit d'un cadrage établissement et qu'il est du rôle du VP CVFU de juger la valeur de l'amendement pour une éventuelle modification de la charte.

M. Valat estime que le conseil d'UFR pourrait formuler un avis quant à l'intégration de l'amendement à la charte.

Mme Rahou pense qu'il n'est pas nécessaire de rajouter des strates de validation.

Mme Duféal s'interroge sur la chaîne de transmission des informations et signale l'absence d'acteurs tels que le directeur des études, les responsables de formation et de matière.

M. Ballesta précise l'importance d'un seul point de collecte en la personne du directeur de département qui transmet aux responsables de formation et ce afin d'éviter une dispersion de l'information.

M. Boulard pense que la formulation retenue permet à chaque département de s'adapter en fonction de ses spécificités.

Mme Faivre rappelle que l'absence de cadrage général et de centralisation a posé problème l'année dernière au sein de certains départements.

M. Pialoux rappelle que l'engagement étudiant est basé sur le volontariat et doit donc à ce titre rester simple.

M. Fröhlich pense que la multiplication des cas de figures va complexifier la gestion.

M. Ballesta propose donc d'ajouter : « Le directeur de département peut adapter les modalités de collecte des informations au regard des spécificités de la formation ».

Mme Rachmuhl signale que dans le cadre de leurs missions, certains délégués de TD peuvent participer aux conseils de perfectionnement.

M. Puisset ne pense pas qu'il soit nécessaire de préciser ici la présence des délégués de TD aux conseils de perfectionnement compte tenu de l'existence d'une lettre de cadrage spécifique au conseil de perfectionnement.

Il souhaite savoir si dans le cadre de la mission d'ambassadeur de formation, le délégué de TD sera intervenant ou tuteur.

M. Ballesta répond qu'il s'agit ici d'intervenir lors de salons étudiants. Compte tenu du nombre important d'étudiants concernés, il n'a pour l'heure pas été envisagé de système de valorisation afin d'éviter de complexifier le dispositif et rappelle que cet engagement peut éventuellement être valorisé par le jury de fin de semestre.

Mme Portes se dit gênée de valoriser de manière automatique l'engagement étudiant et pense que l'étudiant qui ose prendre la parole pour devenir référent a déjà la possibilité en tant que personne civile d'assumer la parole collective.

M. Boulard demande l'ajout du numéro étudiant dans les informations collectées afin de faciliter la recherche des étudiants. Il demande que les élus étudiants du conseil d'UFR puissent participer à la formation des délégués.

Mme Duféal souhaite revenir sur la première partie du texte et le choix de valorisation de l'engagement étudiant fait par l'UBM.

M. Ballesta rappelle que ce texte a fait l'objet de travaux préparatoires en bureau de la CFVU et de débats animés au sein de la CFVU lors de son précédent vote. Il rappelle enfin qu'un décret impose la valorisation soit sous la forme de crédits ECTS, soit de points jurys.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	20
Contre :	1
Pour :	19
Abstention	4

➔ **La CFVU valide les modifications de la charte de l'engagement étudiant relatives au statut de délégué de TD.**

V/ CONVENTIONS DE FORMATION

M. Hauquin présente le modèle de convention de stage qui lie l'IJBA et les organismes accueillant des stagiaires. La présente convention règle les rapports entre l'organisme d'accueil, l'établissement d'enseignement (IJBA) et le stagiaire.

Ce modèle est une mise en conformité du modèle de convention au regard de la loi des stages notamment par l'ajout de la signature du professeur référent.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24

➔ **La CFVU adopte le modèle de convention de stage entre l'IJBA et les organismes d'accueil des stagiaires.**

M. Hauquin présente le modèle de convention de stage pour les stagiaires inscrits en formation continue au sein de l'Université Bordeaux Montaigne. La présente convention fusionne les deux anciens modèles actuellement en vigueur au sein de l'université.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24

➔ **La CFVU adopte le modèle de convention de stage pour les stagiaires en formation continue.**

M. Damome présente le contexte de création des licences délocalisées Sciences de l'information et de la communication, mention information et communication de l'UBM.

Le premier projet mis en place en 2011 avec l'université de Galatasaray en Turquie s'est élargi en 2014 à l'université de Lomé. La convention soumise au vote concerne aujourd'hui l'ouverture en novembre 2019 d'une nouvelle licence délocalisée pour une promotion de 30 à 40 étudiants avec l'Université Marien N'GOUABI de Brazzaville au Congo.

Ces projets se sont développés sur la base :

- d'une compatibilité générale entre les offres de formation des deux universités avec un tableau de correspondance,

- d'une double inscription dans les universités partenaires,
- d'une double intégration des notes,
- d'une double diplomation qui permet d'envisager une poursuite des études en master en France.

Ces projets visent à élargir les connaissances en formation théorique des étudiants des licences délocalisées et une participation accrue aux projets menés avec les étudiants de la licence Sciences de l'information et de la communication inscrits au sein de l'UBM.

Ces conventions offrent un volet de mobilité pour les étudiants et les enseignants des universités partenaires et permettent notamment une bonification de l'offre de formation proposée, un élargissement des compétences développées, l'organisation de colloques dans les universités partenaires et un encadrement de thèses et cotutelles.

Enfin, ces licences délocalisées s'inscrivent pleinement dans le volant de l'externalisation des formations françaises en Afrique, développée notamment dans le cadre de la stratégie Bienvenue en France mise en place par le gouvernement et qui vise à accroître notre présence et le rayonnement de la France à l'étranger.

Il indique que ce dispositif de licence délocalisée sera complété à partir de décembre 2019 par une convention avec l'université d'Abidjan.

M. Arcelin demande des précisions sur la création d'un master délocalisé.

M. Damome confirme la création d'un master de recherche à l'université de Lomé ainsi qu'un projet similaire au sein de l'université de Brazzaville. Dans le cadre de la prochaine accréditation, les partenaires ont pour projet d'étendre des formations délocalisées sur le niveau master.

Mme Duféal demande si au titre de la poursuite des études, l'UBM est tenue de proposer aux étudiants de ces licences une poursuite au sein de l'un de nos masters.

M. Ballesta précise que le droit à la poursuite d'études s'exprime à l'échelle nationale et non au niveau de l'établissement.

M. Damome signale que la poursuite d'études au sein de notre université est présentée comme un atout dans le cadre de ces conventions. L'UBM et plus largement les universités françaises retiennent les étudiants disposant des moyens financiers suffisants pour intégrer une université dans notre pays.

M. Ballesta souligne l'importance de créer un cadre conventionnel privilégié avec ces universités.

M. Pialoux évoque les difficultés liées au logement des étudiants étrangers et pense qu'une réflexion est à mener avec les universités étrangères sur ce sujet.

M. Ballesta propose de passer au vote du renouvellement de la convention d'application de la licence délocalisée Sciences de l'information et de la communication, mention information et communication de l'UBM à l'Université de Lomé.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24

➡ La CFVU approuve le renouvellement de la convention entre l'université de Bordeaux Montaigne et l'université de Lomé relative à la licence Information-communication délocalisée à Lomé.

M. Ballesta propose de passer au vote la convention d'application de la licence délocalisée Sciences de l'information et de la communication, mention information et communication de l'UBM à l'Université Marien N'GOUABI de Brazzaville au Congo.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24

➡ La CFVU approuve la convention entre l'université de Bordeaux Montaigne et l'université Marien Ngouabi de Brazzaville relative à la licence Information-communication délocalisée à Brazzaville

VI/ MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES 2019/2020

M. Ballesta présente les MCC des formations qui proposent cette année l'évaluation continue intégrale. Il rappelle que le vote de la lettre de cadrage au printemps dernier visait à garantir un nombre suffisant d'évaluations ainsi que le principe de seconde chance inscrit dans le code de l'éducation.

Mme Faivre signale un débat en commission de la pédagogie de l'UFR Humanités sur l'évaluation de l'UE d'Histoire-Géographie.

M. Ballesta souligne de nombreux échanges sur la question de symétrie de majeure/mineure. Les UE proposées aux historiens seront finalement évaluées en contrôle continu intégral. Il salue le travail mené par les collègues des formations pilotes dans le cadre de la mise en place de l'ECI.

Mme Duféal trouve peu satisfaisant les écarts d'informations données aux étudiants dans les tableaux des MCC et souligne l'importance de fixer l'accompagnement des étudiants dans l'ECI.

M. Valat se félicite du travail mené par le département de géographie et évoque l'attention particulière portée aux formations ayant les plus gros effectifs. Ce dispositif expérimental permettra de tirer un bilan de ces dispositifs.

Mme Portes évoque la flexibilité laissée par l'ECI et pense qu'il faut faire confiance aux équipes pédagogiques du choix des évaluations dans l'intérêt des étudiants.

M. Ballesta pense qu'il est important de sécuriser l'application du cadre voté en CFVU en laissant une certaine liberté pédagogique aux équipes de formation.

Mme Rahou souhaite des précisions sur les convocations aux évaluations dans le cadre de l'ECI.

M. Ballesta rappelle que conformément à la lettre de cadrage régissant l'ECI, les convocations seront adressées aux seuls étudiants en régime dispensé.

Mme Duféal rappelle que les étudiants dispensés seront convoqués au mieux 15 jours avant l'organisation de l'épreuve. Elle souligne que la question de la valorisation du temps de travail et de correction des enseignants devra être mise en débat lors du bilan.

M. Ballesta pense qu'en corolaire, l'extrême fragmentation des UE en licence de Géographie devra être mise en débat. Cette fragmentation est un élément de rigidité qui implique une multiplication des évaluations.

Mme Dubo signale une coquille sur les MCC du master Arts plastiques qui mentionne un temps de soutenance du mémoire de 31 minutes en session 1 et 30 minutes en session 2.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	24
Pour :	22
Abstention	2

👉 La CFVU adopte la 2^{nde} vague de modalités de contrôle des connaissances 2019/2020.

VII/ BILAN DES SESSIONS D'EXAMENS, FOCUS SESSION 2

Mme Lebraud présente le bilan des sessions d'examens 2018/2019.

Elle signale :

- une augmentation du taux de présence des étudiants lors des sessions en janvier (82% contre 75% en janvier 2018) et avril ainsi qu'une augmentation du taux de réussite étudiante ;
- une augmentation de la mobilisation des personnels BIATS et enseignants sur les sessions d'avril et de juin, s'expliquant par :
 - la réalisation de travaux dans plusieurs amphithéâtres,
 - une mobilisation plus importante de salles afin d'assurer la surveillance des étudiants en situation de handicap,
 - un changement des modalités d'évaluation de certaines épreuves : QCM, épreuves avec un traitement des notes à lecture optique.
- une diminution du nombre d'épreuves organisées en avril : 277 en 2019 contre 278 en 2018 et 293 en 2017 et au mois de juin : 457 en 2019 contre 466 en 2018.
- Le gain d'un jour sur le calendrier des épreuves écrites en session 2.

M. Valat rappelle la forte augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap, de 150-160 étudiants en 2015-2016, les effectifs atteignent aujourd'hui 300 à 350 étudiants en 2018. Cette augmentation a un impact fort sur l'organisation globale des examens et nous oblige aujourd'hui à nous réinterroger sur l'introduction d'un calendrier d'évaluation spécifique.

Mme Duféal signale une multiplication du nombre d'étudiants dyslexiques. La mise en place d'un calendrier dédié obligera les collègues à penser à des sujets différenciés.

Elle s'inquiète de l'indisponibilité des salles liées à la mise en œuvre de l'opération campus.

M. Ballesta répond que seuls les bâtiments A2 et H seront concernés cette année.

M. Valat ajoute que des bâtiments modulaires seront installés afin de compenser les mètres carrés perdus pendant la période de travaux.

Mme Lebraud signale que des contacts vont être pris avec les formations qui mettront en œuvre l'ECI afin de réserver des amphis et de salles pour la session de janvier.

Mme Duféal demande si les enseignants investis dans le cadre de l'ECI seront mobilisés pour les examens terminaux.

M. Valat répond que dans la mesure où les mineures sont organisées en contrôle continu et tenant compte de l'engagement pris dans le cadre de l'ECI, les enseignants ne seront pas mobilisés pour les sessions d'examens.

VIII/ BILAN SEMAINE DE RENTREE

M. Hauquin présente le bilan de la semaine de rentrée organisée entre le 9 et le 13 septembre 2019. Il évoque sa grande satisfaction de l'organisation de cette semaine de rentrée autour d'un travail partagé entre tous les acteurs de l'université : les différents services centraux, les UFR, les équipes enseignantes. Il souligne la position charnière de l'équipe de tuteurs, qui a été doublée cette année avec le recrutement d'une cinquantaine d'étudiants tuteurs. Une journée de formation a été cette année consacrée aux techniques d'animation de groupe afin de faciliter les échanges entre les nouveaux étudiants et créer une amorce de sociabilité entre eux. Cette nouvelle formation a ainsi permis de souder l'équipe des tuteurs et de développer le partage d'expériences.

Afin de dynamiser les échanges avec les nouveaux étudiants, un certain nombre d'actions ont été développées :

- Actions menées par les étudiants de la licence Théâtre au sein du théâtre Forum : échanges mêlant des techniques théâtrales qui ont permis une cohésion des groupes,
- Organisation de *cartoparties* : accueil mitigé selon les groupes et action à retravailler pour l'année prochaine,
- Fac en fiches avec l'organisation de jeu de questions-réponses,
- L'atelier numérique sur la présentation de l'environnement numérique de travail organisé cette année en amphithéâtre et dont la qualité dépendait de l'animateur,
- La soirée d'accueil organisée par le Village Accueil Associatif Montaigne : forte hausse de la fréquentation et succès de la vente des goodies qui développe le sentiment d'appartenance à l'université,
- La présence des associations disciplinaires dans le cadre des réunions pédagogiques est à améliorer,
- La présentation des bibliothèques de section a été très appréciée des étudiants. Le temps consacré à la visite de la bibliothèque universitaire (45 min) est lui à revoir.

Bilan financier :

Budget total de la semaine de rentrée : 46 700 €

Les dépenses imputées à la CVEC concernent le recrutement et la formation des tuteurs : 30 000 € et le financement de la soirée : 5 000 €.

Recettes liées à la soirée du VAM et vente de goodies : 9 700 €

Mme Duféal souligne l'engouement des historiens de l'art lors de la cartopartie.

Mme Rahou regrette l'absence cette année de dépliant avec les dates de réunions de rentrée pour informer les étudiants primo-entrants sur titres étrangers lors de leur arrivée.

Mme Rachmuhl s'étonne de la présence partielle des syndicats étudiants lors de la semaine de rentrée.

M. Hauquin souligne l'importance de penser une organisation équitable de la représentativité des syndicats étudiants pour l'année prochaine.

M. Hauquin présente le calendrier des salons d'information aux lycéens pour l'année 2019-2020 :

Dates	Manifestations	Lieux
23 Novembre 2019	<u>Infosup 24</u>	Périgueux (24)
19 Novembre 2019	<u>Infosup 40</u>	Mont de Marsan (40)
10, 11 et 12 janvier 2020	Salon de l'Etudiant	Bordeaux (33) Parc des expositions
16 et 17 Janvier 2020	<u>Infosup 47</u>	Agen (47)
31 janvier et 01 février 2020	JFE Journées du Futur Etudiant	Université Bordeaux Montaigne
30 Janvier 2020	<u>Infosup 64</u>	Pau (64)
11 et 12 octobre 2019	<u>Aquitec</u>	Bordeaux (33) Stade Matmut

IX/ QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12H00.

La Présidente de l'Université,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.